

UNITES

PAYSAGERES

1 et 3

## UP1 et UP3 – La baie du Mont Saint-Michel et l'archipel de Chausey avec son immense estran sablonneux

### Points méthodologiques

#### Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 ateliers exploratoires et mutualisés (A18 et A19)**.

Pour s'adapter au contexte local, la méthodologie des Ateliers des Paysages a quelque peu été modifiée dans le sens où la distinction entre les deux Ateliers a concerné le panel des participants constitué : le premier Atelier (A18) a rassemblé les associations alors que le deuxième Atelier (A19) a été dédié aux élus locaux. Néanmoins, des représentants associatifs ont été également présents lors du deuxième Atelier en continuité du travail de collaboration engagé pour la préparation du Plan Paysages de la baie du Mont Saint-Michel qui venait de s'achever au moment de la réalisation des Ateliers des Paysages pour l'Atlas des Paysages de la Manche.

Les deux Ateliers ont été accueillis au siège du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel (PETR sud Manche<sup>1</sup>) à Avranches.

Un total de **20 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement.

---

<sup>1</sup> Etablissement public de coopération intercommunale du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Manche (PETR)

Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine<sup>2</sup>, des représentants des partenaires publics<sup>3</sup>.

**Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société**

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	<b>Ateliers exploratoires et mutualisés</b> A18 – 25/11/2019 A19 – 04/12/2019
<b>CC Granville, terre et mer</b>	9+11
<b>CC Villedieu intercommunalité</b>	
<b>CA Mont St-Michel</b>	
<b>Nombre total de participants</b>	<b>20</b>



<sup>2</sup> « Granville et pays de Granville », « Association de défense de la Vallée du Lude », « Groupe Régional des Associations de protection de l'Environnement de basse Normandie », « Amis du Rivage de la baie du mont Saint-Michel », « Manche Nature »

<sup>3</sup> Etablissement public de coopération intercommunale du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Manche (PETR)

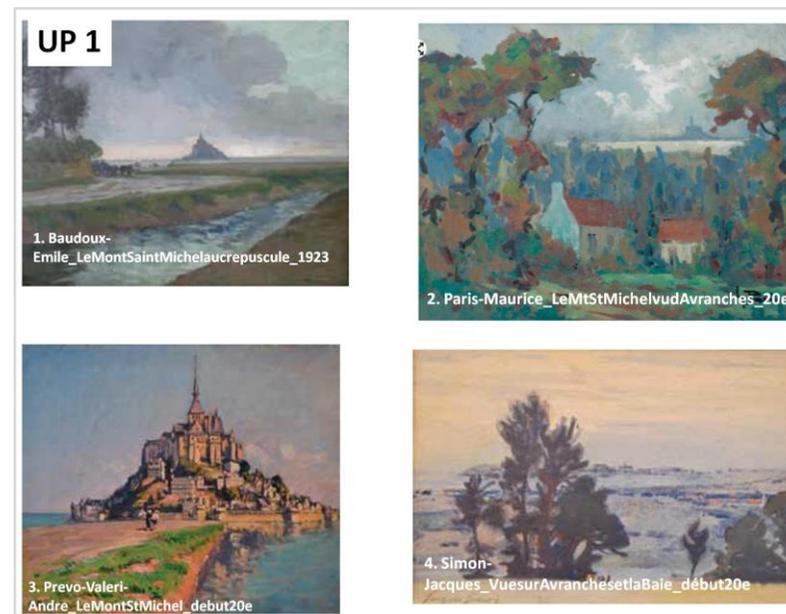
**Qualification de l'unité paysagère**

**L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement**

- **L'appropriation du nom**

L'intitulé proposé de « La baie du Mont Saint-Michel » suscite l'adhésion à l'unanimité des participants des deux ateliers.

- **L'exercice de photolangage iconographique**



Des quatre représentations iconographiques présentées, le choix des participants s'est porté davantage sur le tableau n°1 et plutôt par défaut. « On a le mouvement, l'estuaire avec la rivière, les chevaux avec les

*silhouettes des pèlerins ou des promeneurs* », « *C'est important cette présence des chevaux avec des gens. Cela rappelle l'extraction de la tangué comme fertilisant* » « *Cela peut représenter un bord de la Sélune aussi* », « *C'est bien cette addition de la côte et de la mer* ».

Pour certains participants, le tableau n°3 retient également leur attention. « *J'aime bien cette vision d'île ou de presqu'île habitée, avec ces gens et les petites maisons qui caractérisent par la forme du toit l'image du Mont* », « *Pour moi, c'est le lieu du monde où on peut lire 10 millions d'années d'histoire géologique et toutes les difficultés d'anthropisation de la baie* ».

- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation sociétale des paysages de cette unité paysagère se concentre quasi-exclusivement sur « *la vue du mont* ».

Près d'une vingtaine de lieux emblématiques sont cités, du nord au sud qu'il est possible de présenter sous la forme de deux groupes :

- **Les points de vue remarquables sur le Mont Saint-Michel répartis le long du littoral**, avec pour les plus emblématiques pour les participants, la Pointe du Roc à l'est de Granville « *qui est la première vue sur le mont* », l'embouchure du Thar à hauteur de la station touristique de Jullouville, l'embouchure de la vallée du Lude « *accessible depuis le port du Lude ou depuis les nombreux chemins de randonnées pédestres au départ de Carolles* », les falaises et la cabane Vauban des stations balnéaires de Carolles à et de Champeaux, cette dernière « *qui est également*

*remarquable pour sa route paysagère, la départementale RD 911 jusqu'à Saint-Jean-Le-Thomas* », la plage de Dragey-Ronthon « *avec son trait de côte donnant sur les marais en arrière-littoral* », le Bec d'Andaine, le village de Genêts pour « *son petit port* ». L'entrée dans l'estuaire formé par l'arrivée au même endroit de la Sée et de la Sélune, est marquée sur son côté droit par la Pointe du Grouin du Sud « *d'où l'on peut voir aux grandes marées, le phénomène du mascaret* ». Située en face, « *il y a la Pointe du Val-Saint-Père connu pour ses prés salés et ses herbiers*<sup>4</sup> », la Pointe de la Roche Torin et le lieu-dit côtier plus à l'est, de la Rive, pour leurs vues si proches du Mont Saint-Michel.

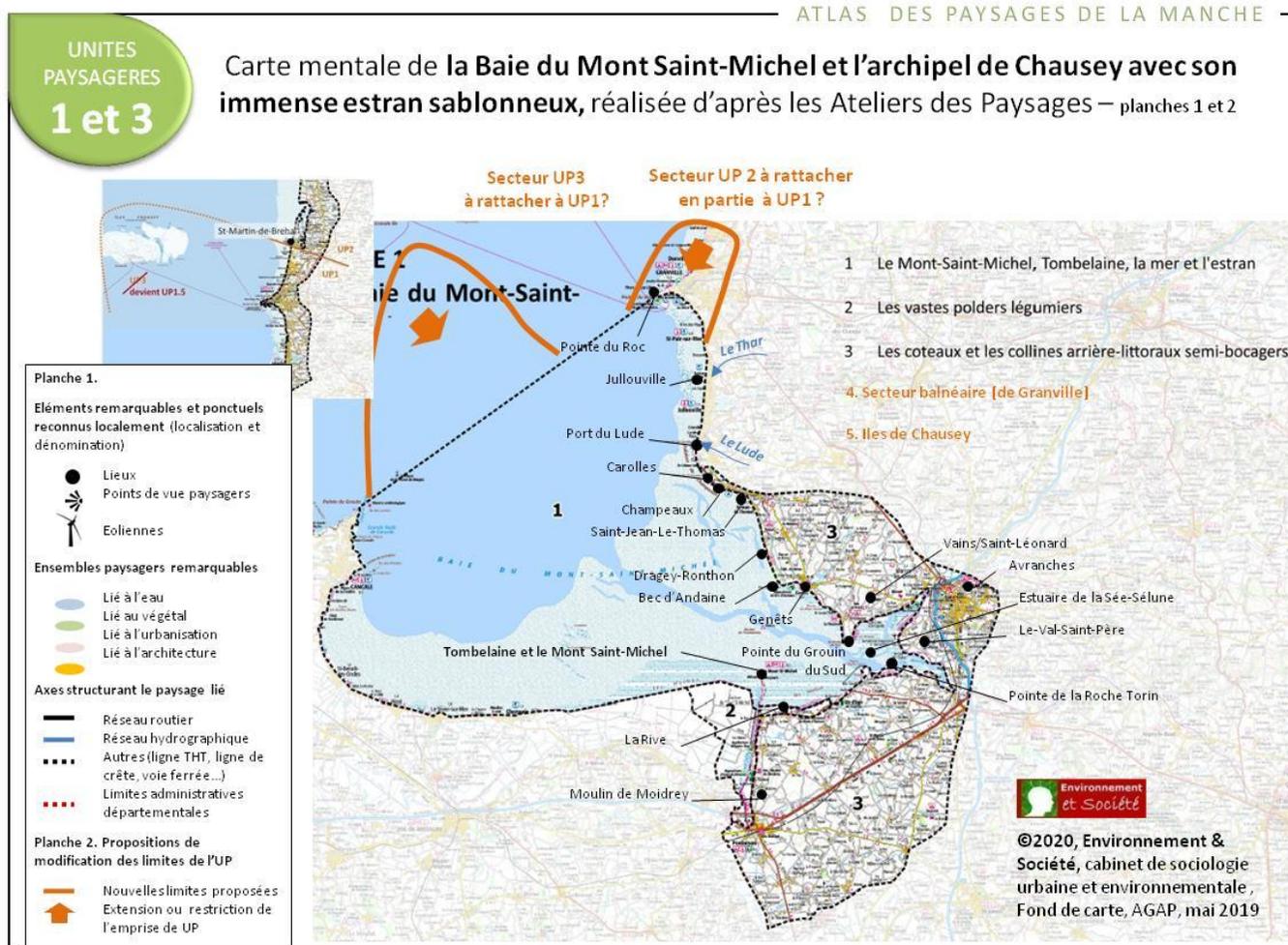
- **Les lieux en arrière-littoral évoqués davantage pour leur patrimoine naturel ou bâti** avec, selon les dires des participants, la petite ville de Vains/Saint-Léonard « *pour son presbytère et son écomusée sur les salines* », la ville d'Avranches « *pour son jardin botanique* » et, dans le sud de l'unité paysagère, le moulin réhabilité de Moidrey, où passait anciennement le chemin des pèlerins

## Les limites de l'unité paysagère

Les limites proposées pour l'unité paysagère ont fait l'objet de vives discussions par les participants, dans les deux ateliers. Est restituée ici, la synthèse des échanges qui propose un nouveau découpage de l'unité paysagère.

<sup>4</sup> A noter l'appellation locale de « herbus » pour désigner cet habitat subaquatique représentant une niche écologique pour le milieu naturel.

## Carte mentale de l'unité paysagère d'après un travail réalisé en Ateliers des Paysages



Les conclusions des échanges sont restituées par la carte mentale disponible en page précédente.

Les principales modifications à souligner, concerneraient :

- L'intégration dans cette présente unité, d'une partie de l'unité « La côte des havres et ses dunes » (UP2) jusqu'à Saint-Martin-de-Bréhal, sous l'intitulé « Secteur balnéaire de Granville »<sup>5</sup>. De façon assez unanime, il apparaîtrait primordial que Granville apparaisse dans l'unité paysagère de « La baie du Mont Saint-Michel » en corrélation avec les délimitations paysagères qui viennent d'être retenues dans le Plan Paysage;
- L'intégration des îles Chausey (UP3) comme une structure de l'unité paysagère et non comme une unité paysagère à part entière, sous l'intitulé « Les îles Chausey » ;
- Plusieurs participants soulignent « *qu'il faudrait que le tracé de la zone tampon du Plan Paysage soit également bien reporté sur la carte* ».

Ces deux secteurs viendraient compléter les trois premiers secteurs déjà proposés, qui suscitent l'adhésion des participants.

## Les dynamiques de l'unité paysagère

### Les dynamiques perçues lors des Ateliers

La question des dynamiques paysagères a suscité finalement moins de débats que celle des limites de l'unité paysagère. Il est vrai que la préservation de la qualité paysagère des sites est dans ce cas, un sujet depuis longtemps mis en exergue et sur lequel tous les participants s'accordent.

---

<sup>5</sup> Granville a été reportée finalement dans l'UP2